



SECTION DU
CALVADOS

Syndicat National Force Ouvrière
des Finances Publiques

Section du Calvados

PERMANENCE :

7, bd Bertrand - 14034 Caen Cedex
3^{ème} étage - Porte 318

fo.ddfip14@dgfip.finances.gouv.fr
02.31.38.34.61 ou 06.34.56.51.35

Première Organisation Syndicale dans le Calvados
Depuis la création de la DGFIP

CSAL du 12 octobre 2023 : compte-rendu

La séance s'est ouverte à 9h30 en présence du directeur, des directeurs, chefs de pôle transverse et fiscal. L'ordre du jour était le suivant :

- 1 - Approbation des procès-verbaux des séances du 29 juin 2023, et du 5 juillet 2023, du comité social d'administration local ;
- 2 - Présentation du régime de responsabilité des gestionnaires publics, Pour information ;
- 3 - Réorganisation des secteurs d'assiette du Service des Impôts des Particuliers de CAEN, Pour information ;
- 4 - Réorganisation des secteurs d'assiette du Service des Impôts des Particuliers de VIRE, Pour information ;
- 5 - Questions diverses.

Le directeur a commenté la liminaire **FO** en approuvant le constat fait sur la gestion GMBI, non rondement menée qui a laissé des traces par la DG laquelle ne le reconnaît pas. Il a indiqué que c'était un loupé et que c'était grâce à nos personnels, agents et encadrement compris que l'ont a fait face.

Il a ensuite indiqué qu'il reviendrait sur le sujet de la restauration de Lisieux en questions diverses.

Il a donné les raisons pour lesquelles il n'avait pas répondu favorablement à la demande de **FO** pour mettre à l'ordre du jour les ponts naturels 2024 ; La première est qu'il n'y avait pas d'exigence de calendrier et que quittant ses fonctions au 1^{er} décembre il laissait libre son successeur de trancher sur le sujet. Il a précisé qu'il n'y avait pas de directives de la DG et que les directeurs étaient libres de leur choix. Il a précisé ensuite que c'était sans doute préférable qu'il n'accède pas à notre demande, car il n'aurait pas proposé le pont de l'ascension car fermer 5 jours d'affilée ne donnait pas une bonne image de notre administration. Penser à l'organisation des services et des agents, c'est bien mais c'est 5 jours sans service public. Les représentants FO remettront l'ouvrage sur le métier avec le futur directeur. Les écoles sont fermées le 10 mai et de nombreux parents mais pas seulement souhaiteront profiter de cette pause de 5 jours tant méritée.

Point 1 : les PV ont été adoptés à l'unanimité mais la CGT n'ayant pas relu celui du 5 juillet n'a pas souhaité participer au vote de ce dernier.

C'EST
POUR **VOUS**
QU'ON SE BAT !



Point 2 - RGP : FO-DGFIP 14 avait souhaité qu'un point d'ordre du jour puisse être consacré à la mise en œuvre de la réforme de la Responsabilité des Gestionnaires. Elle a logiquement posé un certain nombre de questions sur sa mise en œuvre et appuyé sur la mise en cause des agents de catégorie, A, B et C. Le directeur a informé qu'une 3ème note sur le sujet était en préparation à la direction. Le responsable du pôle fiscal a indiqué que des réunions venaient d'avoir lieu avec les comptables des SIP, des SIE et du PRS. FO a demandé si des réunions similaires avaient été tenues avec les comptables des SGC. Elles ont eu lieu en début d'année. FO a fait part des inquiétudes des agents mais le directeur considère que ce n'est pas justifié car ce serait plutôt les ordonnateurs qui devraient se méfier, ce à quoi les représentants FO-DGFIP 14 lui ont répondu que le risque était bien réel quand bien même il ne serait limité qu'à quelques cas par an, ce qui reste par ailleurs à démontrer. Le directeur a indiqué que les comptables mettaient en œuvre des plans de contrôles internes et que les agents s'ils les respectent ne craignaient rien. FO lui répond que les agents qui n'ont pas d'expérience ... et même les autres... peuvent commettre des erreurs qui pourront leur être reprochées car les consignes sont parfois vagues et la frontière ténue entre ce qu'il est possible de faire ou de ne pas faire.

FO les représentants FO-DGFIP 14 ont insisté, car s'il n'y a pas de risque, pourquoi un assureur propose-t-il un produit pour les comptables mais aussi pour les agents non comptables de catégorie A, B et C, non pas pour assurer l'amende, mais pour couvrir notamment les frais d'avocats spécialisés pour préparer l'audience et/ou pour faire apparaître les responsabilités de chacun des acteurs du processus qui a dysfonctionné. Le directeur a répondu que c'était le rôle de l'assureur et qu'il conseillait aux comptables de faire comme lui de ne pas prendre d'assurance car c'est selon ses termes de l'arnaque.

Le directeur dit que les agents n'osent pas rejeter quand il manque des pièces et mettent en instances les mandats dans l'attente des pièces complémentaires, ce qui ralentit le délai de paiement. les représentants FO-DGFIP 14 lui objectent que les agents, notamment quand ils sortent fraîchement de formation voudraient bien rejeter mais c'est plus souvent le comptable qui calme le jeu, souhaitant garder de bonnes relations avec les ordonnateurs. Et c'est tout à fait understandable.

Le directeur prétend que 90 % des mises en cause de comptables publics sont consécutives à des défauts de mandatement et que la réforme va entraîner un allègement qui devrait bénéficier au délai de paiement lequel va s'en trouver accéléré. Il faut arrêter selon lui la nostalgie du passé, de l'ancien régime et arrêter les fantasmes car les comptables n'ont quasiment pas de risques.

La discussion est close sur un constat de désaccord.

Point 3 et 4 : Réorganisation des secteurs d'assiette à Caen et Vire : sur ce sujet, FO avait rappelé sa position sur les restructurations en liminaire et considère que le redécoupage des secteurs relève de l'organisation interne au service. Cette réorganisation est présentée pour information et ne nécessite pas un vote en CSAL.

Cela n'empêche pas FO de penser que ces réorganisations sont la résultante de la politique désastreuse du NRP et des suppressions d'emplois qui les accompagnent ou les permettent.

les représentants FO-DGFIP 14 ont demandé que des statistiques soient fournies sur la répartition des charges par secteur. FO a par ailleurs indiqué que si la réorganisation interne aux services ne justifiait pas un vote, la modification du TAGERFiP pour l'intégration de l'équipe d'accueil de Délivrando au SIP quant à elle, l'imposait. La décision n'est toujours pas prise, FO avait proposé dans un précédent CSAL de surseoir à celle-ci dans l'attente de la consultation des agents concernés, ce que le directeur avait accepté. Pour l'instant tout agent qui le souhaite peut indiquer dans ses vœux la cellule accueil.

Point 5 - Questions diverses :

Les représentants **FO-DGFIP 14** reviennent sur la décision prise par le secrétariat général sans consultation préalable des agents, des organisations syndicales et même de la direction locale de mettre en place une convention de restauration avec l'hôpital de Lisieux pour les agents du CCPRO de Lisieux nouvellement installé rue de la petite couture et de l'étendre ensuite aux agents de la place du 8 mai. **FO** a fait circuler à l'interpellation des agents de Lisieux une pétition dans les deux bâtiments, qui a été très largement signée, pour dénoncer cette convention, en exposant de nombreuses justifications. Le directeur a reconnu que le ticket restaurant était pour certains agents considéré comme une amélioration du pouvoir d'achat. **FO** a rappelé que bien qu'elle soit attachée à la restauration collective, elle n'entendait pas accepter celle-ci à n'importe quel prix et répondait ainsi à une revendication légitime des agents. Le directeur a précisé qu'une délégation du service RH s'est rendue sur place pour chronométrer le temps de trajet, la durée d'attente ainsi que la qualité de la restauration. **FO** salue la démarche mais n'est pas d'accord sur le temps de trajet, considère que le temps d'attente peut varier selon les horaires d'arrivée tout comme la qualité de la restauration. D'ailleurs, nous pouvons affirmer que certains aliments servis sous barquette sont de même nature que ceux servis en chambre aux malades. **FO** continue d'exiger la dénonciation de cette convention.

La direction a indiqué en questions diverses que les agents du CCPRO de Lisieux, centre d'appel, auront un test auditif. Un temps prévu à l'hôpital de Lisieux, ce test sera finalement pratiqué par l'infirmière basée à Gambetta qui viendra sur site. **FO** a demandé que les mêmes tests soient pratiqués auprès des agents du service des recettes non fiscales situé bd Bertrand, lesquels passent une grande partie de la journée au téléphone.

Pour finir, les représentants **FO-DGFIP 14** se sont inquiétés des travaux en cours à Délivrande sans que les agents aient été informés, alors que des ouvriers circulent à l'intérieur des bâtiments et font du perçage dans les murs. **FO** a été alerté par des agents qui s'inquiètent des risques liés à la présence d'amiante sans qu'aucune mesure de protection ne soit mise en place. La direction devrait vérifier.

S'agissant de sa dernière participation au CSAL du Calvados puisqu'il quitte ses fonctions au 1^{er} décembre, le Directeur a salué l'ensemble des organisations syndicales pour le travail et la qualité des échanges, parfois vifs, mais toujours dans le respect mutuel. Notre directeur prend plaisir à nous titiller un peu !! Nous l'avons remarqué depuis longtemps. Nous lui souhaitons une très bonne retraite.

LES ELUS FO-DGFIP en CSAL
Bruno GILBERT, Sabrina VOISIN, Frédéric GABRIELLE,
Nathalie BLANCHOT, Audrey LAIGLE, Elodie GILBERT,
Eric GRANDMOUGIN, Christelle OUTREQUIN

